Deckblatt zum Sicherheitsdatenblatt (CH) Couverture de la fiche de données de sécurité (CH) Copertura della scheda di dati di sicurezza (CH)

Datum / Date / Data:

18.12.2023

	Deutsch	Francais	Italiano
	Zusatzdokument zum	Document complémentaire à la	Documento aggiuntivo alla
	Sicherheitsdatenblatt für die	fiche de données de sécurité pour	scheda di dati di sicurezza per la
	Schweiz, gültig ab	la Suisse, valable à partir du :	Svizzera, valido dal
	Druckdatum:	date d'impression:	stampato il:
	07.11.2022	08.11.2022	25.01.2023
	Abschnitt 1	Roubrique 1	Sezzione 1
	Produktidentifikation:	Identificateur de produit:	Identificatore del prodotto:
	Handelsname:	Nom du produit:	Denominatione commerciale:
	Wasserklar - SUPER	Wasserklar - SUPER	Wasserklar - SUPER
	Artikelnummer:	Code du produit:	Articolo numero:
	Lab 09080	Lab 09080	Lab 09080
	Notrufnummer:	Numéro d'appel dúrgence:	Numero telefonico di emergenza:
	Tox Info Suisse, Tel: 145	Tox Info Suisse, Tel: 145	Tox Info Suisse, Tel: 145
1			

Abschnitt 7	Roubrique 7	Sezzione 7
Lagerklasse:	Classe de Stockage:	Classe di stoccagio:
13	13	13

Abschnitt 8	Roubrique 8	Sezzione 8
Bestandteile mit arbeitsplatz- bezogenen, zu überwachen- den Grenzwerten (SUVA):	Composants avec des valeurs limites liées au poste de travail à surveiller (SUVA) :	Componenti con valori limite relativi al posto di lavoro da monitorare (SUVA):

Seite: 1/2 Page : 1/2 Pagina: 1/2

Abschnitt 13

Verordnung des UVEK über Listen zum Verkehr mit Abfällen (SR 814.610.1):

Abfallkatalog:

16 05 07

Klassierung:

S = Sonderabfall

Zusätzliche Informationen

Dieses Produkt unterliegt, gemäss Artikel 61 ChemV, Anhang 5, der Gruppe 2. Zubereitungen mit besonders gefährlichen Eigenschaften. Die Zubereitung, sowie ihre Reste, kontaminierte, sowie vollständig entleerte Verpackungen, dürfen nur solchen Stellen übergeben werden, die zur entgegennahme dieser Abfälle berechtigt sind.

(rücknahmepflichtige Abgeberin,

Entsorgungsunternehmen oder Sammelstellen).

Roubrique 13

Ordonnance du DETEC sur les listes de circulation des déchets (RS 814.610.1):

catalogue des déchets: **16 05 07**

Classification:

S = déchets dangereux

Informations complémentaires Selon l'article 61 OChim.

annexe 5, ce produit relève du group 2.

Préparations aux propriétés particulièrement dangereuses. La préparation et ses résidus, les emballages contaminés et complètement vidés ne peuvent être remis qu'aux lieux habilités à recevoir

ces déchets. (Élimination obligée de reprendre, entreprise d'élimination ou points de collecte).

Sezzione 13

Ordinanza DATEC sugli elenchi per la circolazione dei rifiuti (RS 814.610.1):

catalogo die rifiuti
16 05 07

Classificazione:

S = rifiuto pericoloso

Informazioni aggiuntive

Secondo l'articolo 61 OPChim, allegato 5, questo prodotto

rientra gruppo 2.

Preparati con proprietà particolarmente pericolose.

Il preparato ei suoi residui, gli imballaggi contaminati e completamente svuotati possono essere conferiti solo a luoghi autorizzati

accettare tali rifiuti.
(Smaltitore obbligato al ritiro, società di smaltimento o punti di raccolta).

Abschnitt 15 Roubrique 15 Sezzione 15 Nationale Zulassungsnummer: Numéro d'agrément national : Numero di omologazione nazionale: nicht anwendbar non applicable non applicabile Mit kindergesicherten Emballages devant être pourvus Imballaggi che devono essere Verschlüssen auszustattende d'une fermeture de sécurité muniti di chiusura di Verpackungen: pour les enfants : sicurezza per bambini: NEIN NON NO Mit einem tastbaren Emballages devant porter Imballaggi che devono recare Gefahrenhinweis auszustattende une indication de danger un'avvertenza riconoscibile de sécurité pour les enfants al tatto Verpackungen détectable au toucher NON NO **NEIN**

Seite: 2/2 Pagina: 2/2 Pagina: 2/2



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 1/6

Date d'impression : 08.11.2022 Numéro de version 12 Révision: 08.11.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Wasserklar - SUPER

Code du produit: LAB0908

• No CAS:

10043-01-3

• Numéro CE:

233-135-0

- UFI: HUT2-J0TQ-H006-KQQX
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Allemagne:

Chemoform AG

Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 7024 4048-0, Fax. +49 7024 4048-2800, E-Mail. info@chemoform.com

Suisse:

LABULIT AG

Silostrasse 3

CH-5606 Dintikon

Tel: +41 (0) 56 675 32 75

www.schwimmbadpflege.ch

- · Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse. Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

sulfate d'aluminium

· Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

• Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

 $P305 + P351 + P338 \; EN \; CAS \; DE \; CONTACT \; AVEC \; LES \; YEUX: \; Rincer \; avec \; pr\'ecaution \; \grave{a} \; l'eau \; pendant \; plusieurs \; minutes.$

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

(suite page 2)

Page: 2/6

(suite de la page 1)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.11.2022 Numéro de version 12 Révision: 08.11.2022

Nom du produit: Wasserklar - SUPER

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances
- · No CAS Désignation

10043-01-3 sulfate d'aluminium

Code(s) d'identification

• Numéro CE: 233-135-0

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- · Après contact avec les yeux:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Recourir à un traitement médical.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Eau pulvérisée

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Dioxyde de soufre (S02)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Eviter la formation de poussière.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

CHF

Page: 3/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.11.2022 Numéro de version 12 Révision: 08.11.2022

Nom du produit: Wasserklar - SUPER

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

- Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.
- •7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Classe de stockage: 13
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

10043-01-3 sulfate d'aluminium (75-100%)

VME (France) Valeur à long terme: 2 mg/m³

en Al

VME (Suisse) Valeur à long terme: 2e mg/m³

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre provisoire:

Filtre P1

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc nitrile

Gants en PVC

• Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

• Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 4)

Page: 4/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.11.2022 Numéro de version 12 Révision: 08.11.2022

Nom du produit: Wasserklar - SUPER

• Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physiqueCouleur:SolideBlanc

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: 770 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non déterminé.

• Inflammabilité La substance n'est pas inflammable.

• Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:

Supérieure:
Point d'éclair
Pompérature de décomposition:
pH
Viscosité:

Non déterminé.

Non déterminé.
Non applicable.

viscosite.

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non applicable.
 Non applicable.

Solubilité

• l'eau à 20 °C: 300 g/l

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 Pression de vapeur:
 Non déterminé.
 Non applicable.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 Non déterminé.
 Non applicable.

9.2 Autres informations

Aspect:

• Forme: Solide

• Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'auto-inflammation Non déterminé.

Propriétés explosives:
 Le produit n'est pas explosif.

néant

• Teneur en substances solides: 100,0 %

· Changement d'état

• Explosibles désensibilisés

• Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

 Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant Aérosols néant Gaz comburants néant Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant • Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant • Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant • Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

Page : 5/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.11.2022 Numéro de version 12 Révision: 08.11.2022

Nom du produit: Wasserklar - SUPER

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Pertes d'eau de cristallisation en cas de fort échauffement.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Oxydes de soufre (SOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

10043-01-3 sulfate d'aluminium

Oral LD50 6.200 mg/kg (souris)

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

10043-01-3 sulfate d'aluminium

LC50 > 160 mg/l (daphnia) (OECD 218)

> 1.000 mg/l (Danio rerio (Zebrabärbling))

• 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

- •12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

- CHF

Page: 6/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 08.11.2022 Numéro de version 12 Révision: 08.11.2022

Nom du produit: Wasserklar - SUPER

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

 ADR, ADN, IMDG, IATA néant

•14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• ADR, ADN, IMDG, IATA

néant Classe

• 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable. • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

• 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

• "Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

•15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.

ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.

- Directive 2012/18/UF
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Prescriptions nationales:
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

CHE